

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

DELIBERATION N°26/2024

OBJET : CULTURE : Subvention aux Associations Culturelles pour l'année 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 du mois d'avril à 18h30.
Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de **Monsieur Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

PRESENTS : Robert NARDELLI Maire/Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Philippe MINEUR / Alexandra GHIGI-RUSSO / Catherine DINI/ Jean QUENCEZ adjoints, Christine DECORDIER / Sabrina DIVRY/ Kathy NICOLAS/ conseillères municipales déléguées, / Bouabdallah LAFTAS/Thierry VISSIAN /Vanessa BEAUJEAUD/Jean-Pierre MONTCOUQUIOL/Françoise DAMILANO /Romain BIANCHI /Sandrine GUGLIELMINO /Stephen VIALE/Clorinde MARCONI conseillers municipaux

ABSENTS REPRESENTES : Serge DIGANI par Sabrina DIVRY/ Xavier JARJANETTE par Jean QUENCEZ/Nathalie DIGANI par Catherine DINI

ABSENTS : Sophie ESPOSITO /Jean-Christophe CENAZANDOTTI/Gracienne DODAIN/ Michaël TRUCCHI/ Maeva THOMMERET/Philippe JANIN

Secrétaire de séance : Kathy NICOLAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi concernant la décision d'attribution de subventions notamment ses articles L.4221-1 et L.4221-5 du CGCT,

Vu l'article L 2313-1 du CGCT relatif aux conditions d'attributions,

Vu le BP 2024

Considérant l'intérêt culturel des manifestations proposées,

Considérant l'avis favorable de la Commission de la Culture qui s'est déroulée 20 mars 2024

Considérant la nécessité de l'attribution d'une subvention aux associations culturelles,

Considérant que les associations culturelles de moins d'un an d'exercice ne peuvent pas percevoir de subvention en numéraire.

Après avoir entendu le rapport de présentation, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- L'attribution de subventions de fonctionnement aux associations culturelles ci-après pour un montant de **3 300 €** (trois mille trois cents euros) selon la répartition présentée ci-dessous :

AR Prefecture006-210600540-20240411-26-DE
Reçu le 15/04/2024

ASSOCIATION	NUMERAIRE	NATURE (locaux et fluides)	TOTAL
Comité de jumelage	2 000.00 €	500.00 €	2 500.00 €
Les derniers Templiers	500.00 €	-	500.00 €
Association Philatélique	800.00 €	4181.20 €	4 981.20 €
Savoir Faire partagé	-	11 880.00 €	11 880.00 €
Drap aux Pitchouns	-	2 457.00 €	2 457.00 €
Country Valley	-	3 931.20 €	3 931.20 €
Fêtes et Traditions	-	3 600.00 €	3 600.00 €
Total	3 300.00 €	26 549.40 €	29 849.40 €

- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif au versement de ces subventions
- D'ajouter que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération sont inscrits au Budget primitif de la commune afférent à l'exercice 2024, section de fonctionnement ;

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 18 Procurations : 3 Votants : 21 Absents : 6

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 21

Fait à Drap, le 11 avril 2024

Le Maire,

Robert NARDELLI



Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 15/04/2024

Affichage en mairie le : 16/04/2024